



Ma mutuelle me preleve 26 euros por mon enfant de 3 mois

Par **dgil**, le **04/06/2009** à **11:14**

bonjour je suis à la mutuelle apréva, suite à la naissance de ma fille j ai voulu l affiliée a ma mutuelle cette démarche a été faite par téléphone.Suite à cette entretien ils m ont pas pu me dire combien j allais payer de cotisation dû à un probleme de calculatrice.Néanmoins étant cliente depuis un petit moment et faisant confiance à leur oraganisme, j ai cru naivement ma cotisation n allait pas augmenter, je paye pour moi même 26 euros dû a mon âge et j ai pris une bonne mutuelle (niveau 3 force 4).A ma grande surprise ma petite puce de 3 mois paye pareil,(mes cotisations sont donc de 52 euros) après avoir fait un courrier recommander à apréva pour leur expliquer le litige et que cela ne servait a rien que ma fille est le droit a une chambre seule et a 2 couronnes dentaires par an vu son jeune age et surtout que je n avais pas signer un nouveau contrat pour un tel prelevement!!ils m ont juste répondu que c était comme ca et que ma datte d anniversaire était en décembre ainsi si je voulais résilier il fallait que je m y prenne au mois d octobre.

Bref ma question est ;

la mutuelle est elle dans son droit de me pélever le double de cotisation n ayany pas signer de nouvelle autorisation?MERCI